

Homologation du CATI FLTV.

Conseil d'administration du 6 mars 2017

Délibération 2017/03/CA-016

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération n° 2014/04/050 du 7 avril 2014 portant création d'un comité de labellisation des Centres Automatisés de Traitement de l'Information ;

Vu l'avis du Comité de labellisation réuni le 21 février 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'homologuer le centre automatisé de traitement de l'information « Formation tout au long de la vie » (CATI FTLV).

Toulouse, le 6 mars 2017
Le Président,



Jean-Pierre Vinel
Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0